

Les conditions de l'action liée aux bons d'État

CLIENT ÉLIGIBLE

Selon les conditions de cette action, tout client éligible est un client qui répond aux critères suivants :

- (i) Il est client chez MeDirect le 1/3/2024 inclus ;
- (ii) Il a acheté un ou plusieurs bons d'État d'une durée d'un an ou de trois ans entre le 22/2/2024 et le 1/3/2024 au plus tard, via la plateforme MeDirect.

DURÉE

Cette campagne liée aux bons d'État a lieu du 22/2/2024 au 1/3/2024 inclus. MeDirect se réserve le droit de modifier la durée ou la définition des modalités de l'action à tout moment ou de mettre fin à l'action avant son terme. Les modifications liées aux conditions de l'action, à la durée de l'action ou à l'interruption de l'action seront toujours communiquées à l'avance via le site web medirect.be ou par e-mail.

BONUS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Si le client est éligible à cette action, il bénéficiera de :

20 points de base sur la valeur d'achat du bon d'État acheté. Ces 20 points de base seront payés au plus tard le 18/3/2024. Ce paiement sera effectué sur le compte à vue MeDirect du client éligible. Vous ne recevrez ce paiement que si vous répondez à tous les critères mentionnés dans la section « Client éligible ».

Le paiement ci-dessus ne peut être reçu qu'une seule fois par bon(s) d'État acheté(s) sur le compte à vue MeDirect du client éligible.

Exemple :

M. A/ Mme A a acheté un bon d'État de 25 000 €. Ce montant sera rémunéré à hauteur de 50 € (= 20 points de base ou 0,20 % calculés sur la valeur d'achat du bon d'État acheté). Il/elle recevra donc 50 € sur son compte à vue MeDirect au plus tard le 18/3/2024.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

MeDirect se réserve le droit de ne pas accorder le paiement en cas de participation frauduleuse, d'infraction aux conditions générales ou à la réglementation en vigueur. Seules les personnes physiques âgées de 18 ans ou de plus de 18 ans et ayant leur résidence légale et fiscale en Belgique peuvent ouvrir un compte auprès de MeDirect.

ACCEPTATION DES CONDITIONS

22/2/2024

En prenant part à cette action, le client reconnaît avoir lu, compris et accepté les présentes conditions.